

## OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

### TECHNICIEN HOSPITALIER – 6 POSTES

#### **OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

La Directrice du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers modifié par décrets : 2016-637 du 19-05-2016 et 2016-1705 du 12-12-2016,

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 fixant la liste des spécialités des concours et examens permettant l'accès aux grades du corps des techniciens hospitaliers,

Vu l'arrêté du 14 août 2012, fixant la composition du jury et les modalités des examens professionnels permettant l'accès aux grades de techniciens hospitaliers,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la «Base concours»

Considérant l'ouverture du concours externes sur titres de Technicien Hospitalier, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 02 juillet 2021, en vue de pourvoir 3 postes:

### **Technicien Hospitalier**

#### **DOMAINES :**

- ✓ De la logistique et activités hospitalières - **spécialité : restauration et hôtellerie – 1 poste**
- ✓ De l'hygiène et sécurité – **spécialité : Hygiène et bio-nettoyage – Assistante dentaire – 4 postes**
- ✓ Du contrôle, maintenance techniques – **spécialité : installation et maintenance de matériels électriques – 1 poste**

#### **Le concours externe sur titres**

Est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Ce concours comporte une admissibilité sur titres et un entretien avec le jury.

**Clôture des inscriptions : 3 septembre 2021 minuit**

**(le cachet de la poste fait foi)**

Le dossier d'inscription et la notice sont à demander à :

GH70 – service Concours – tél. 03 84 64 60 61 – [m.pires@gh70.fr](mailto:m.pires@gh70.fr)